



Monsieur le Directeur,

Nous vivons depuis plus d'un an avec un virus qui nous contraint dans nos fonctions d'élus et représentants du personnel. Tout cela n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement et la qualité du dialogue social.

Depuis plusieurs mois, nous demandons l'organisation des groupes de travail et des instances en visioconférence ou en mode « mixte » (à savoir pour partie en présentiel et en visioconférence). Le principe des instances en audioconférence n'est désormais plus supportable puisqu'il ne permet pas un dialogue social de proximité, optimal, de qualité et à la hauteur des enjeux.

Si, lors du premier confinement, nous avons accepté, pour des raisons évidentes, ces conditions dégradées, nous estimons que cette situation ne peut plus perdurer sans détériorer encore un peu plus les relations sociales.

À ce jour, de nombreuses directions, en particulier en Rhône-Alpes, ont déjà acté la tenue des instances en visioconférence. Il en est d'ailleurs de même pour le national. Nous ne pouvons plus accepter qu'une DDFIP comme l'Isère se refuse catégoriquement à donner satisfaction à notre demande, légitime, simple à mettre en œuvre, à savoir : 2 représentants de Solidaires Finances Publiques 38, 2 représentants de CGT Finances Publiques 38, 1 représentant de CFDT-CFTC Finances Publiques 38 ainsi que 1 représentant de l'administration en présentiel et l'ensemble des autres participants à cette instance en visio-conférence.

Pour une administration qui se vante d'être à la pointe de la technologie numérique, et qui, singulièrement en Isère, prétend se trouver dans l'incapacité d'organiser le dialogue social en visioconférence alors que les outils existent et peuvent être déployés révèle a minima d'une mauvaise volonté... Comme le dit si bien l'adage populaire : « Quand on veut, on peut ! »

Vous nous objectez que la visioconférence apporte peu et qu'elle est sujette à de nombreux incidents de connexion.

Nous ne partageons pas du tout votre point de vue puisque, à titre tout à fait subsidiaire, un petit syndicat directionnel comme Solidaires Finances Publiques a réussi à tenir, sans grande difficulté, un congrès national sur 4 jours en visioconférence avec plus de 150 connexions simultanées par jour !

Cela a permis des échanges et des débats de qualité que l'audioconférence ne permet aucunement. En outre, les audios-conférences ne garantissent, dans la configuration Iséroise, aucunement la confidentialité des débats. Aucun dispositif n'est mis en œuvre pour s'assurer réellement de l'identité des personnes connectées !!!

Enfin, l'évolution des consignes organisationnelles, précisées dans la circulaire Fonction Publique du 26 mai 2021 signée par Amélie de MONTCHALIN, va d'ailleurs dans notre sens. Vous n'êtes pas sans ignorer que celle-ci précise qu'à compter du 9 juin (donc dans 4 jours ouvrés) : « Les réunions en présentiel, qui depuis le 5 février devaient être évitées autant que possible et limitées à six si elles s'avéraient indispensables, sont de nouveau autorisées à compter du 9 juin, avec une jauge recommandée d'une personne pour 4 m2 dans un premier temps et dans le strict respect des règles sanitaires renforcées : distanciation, gestes barrières (port du masque notamment) ».

Dorénavant, vous ne pourrez plus continuer à vous cacher derrière les arguments fallacieux de sécurité au sein de notre direction (tant avec les agents qu'avec leurs représentants du personnel) ; Alors que dans le

même temps, parfois secondé par votre équipe de direction, vous avez continué tranquillement votre tournée des communes pour vendre votre projet du Nouveau Réseau de Proximité !!! De qui se moque-t-on ?

Nous disposons dans nos locaux administratifs des salles de réunions suffisamment grandes qui nous permettront, à compter du 9 juin, mais aussi dès à présent, de nous réunir en présentiel afin de débattre collectivement. À défaut, nous avons aussi la possibilité de solliciter la Direction Départementale des Territoires qui dispose d'une immense salle de réunion.

Pour en venir au fond des sujets abordés lors de ce CTL, vous sollicitez l'avis des représentants du personnel à propos du procès verbal du CTL en date du 22/02/2021, du protocole du télétravail à la DDFIP et le déploiement de l'APRDV dans les trésoreries, SGC, SPF et SPFE.

Nous vous le répétons, pour nous, être élus du personnel consiste à relayer les attentes d'informations des agents, leurs expressions, leurs colères, mais aussi leurs revendications et leurs aspirations à véritablement disposer de bonnes conditions et outils de travail nécessaires à l'exercice de nos missions. Mais également leur volonté à travers leurs élus du personnel à être entendus par une direction de plus en plus éloignée de la réalité de leur quotidien mais aussi du terrain.

Nous considérons qu'il est de notre devoir de tenter inlassablement de mettre la direction en face des effets néfastes de ses projets ou de souligner le décalage manifeste des mesures mises en œuvre avec les réalités concrètes des agents en première ligne, face aux difficultés lourdes d'exercice des missions, face aux attentes toujours plus fortes des usagers.

Or, plus que jamais, les comités techniques locaux sont de simples « chambres d'enregistrement ». En ce qui concerne procès verbal du CTL en date du 22/02/2021, nous sommes très surpris de constater qu'il n'est pas fait mention des interventions de nos élus comme, par exemple, le recrutement de contractuels sur le site du bon coin (alors que des modifications avaient été demandées).

Pour ce qui est de l'APRDV, nous sommes contre et nous l'avons déjà signalé à de nombreuses reprises. Il ne s'agit pas du tout d'une évolution positive de l'accueil. Quoiqu'on en dise, vous ne tenez jamais compte de notre position sur ce sujet.

Autre preuve, à propos du télétravail, les documents produits pour ce CTL sont le quasi copier/coller de ceux du CTR du 19 avril avec quelques petites modifications à la marge afin de tenir compte de la circulaire du 26 mai sus-citée. CTR que les représentants de l'intersyndicale nationale ont décidé, devant le cynisme de l'administration, de quitter de façon unanime après lecture de la liminaire et suite aux premiers échanges qui s'en sont suivis...

Ces documents nous permettent d'apprécier tout particulièrement des notions qui restent volontairement floues afin de laisser toute latitude à la hiérarchie quant à l'organisation du télétravail. Ainsi, nous parle-t-on de « délais raisonnables » pour rejoindre son poste de travail et de « nécessité de service ». Enfin, il n'est pas fait état des horaires de travail et de la possible flexibilité de ces derniers...

Alors venir nous dire que ces documents ont été partagés avec les représentants du personnel... c'est un peu fort de café et ça en dit long sur « les concertations menées avec les organisations syndicales représentatives » dont fait état la circulaire de Mme de MONTCHALIN !!!

À propos du télétravail, nous continuons de revendiquer la mise à disposition d'un poste de travail complet et ergonomique (ordinateur, clavier, écran, etc.) pour l'ensemble des télétravailleurs ainsi que le respect du droit à la déconnexion. En outre, il est indispensable et urgent que la DDFIP indemnise les agents des frais générés (fluide, chauffage, énergie, frais de repas...) par le travail à domicile. Légalement, il revient à l'employeur de donner les moyens à ses salariés d'exercer ses fonctions. Le travail à domicile à plein temps pénalise financièrement l'ensemble des personnels et particulièrement celles et ceux aux revenus les plus modestes.

À ce jour, aucune mesure de prise en compte des effets du télétravail sur la santé, les organisations du travail et les collectifs n'est mise en œuvre. Dans ces conditions, Monsieur le Directeur, nous refusons de participer à votre simulacre de dialogue social et demandons que le présent courrier soit joint au procès verbal de ce CTL.

Les élus au CTL de Solidaires Finances Publiques 38